



2021/71

**Arrondissement de Clermont  
Canton de Clermont**

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Objet de la délibération**

**PLAN DE MOBILITE 2030 DU GRAND CREILLOIS**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 17 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 11 septembre 2021, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Bernadette FROGER, Alain MALLET, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra VAUTOUR, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Ludovic VINET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Patrick DAVENNE (procuration à Dominique DELION), Djillali AISSAOUI (procuration à Franck CALENDRIER), Sandra LEROY, Sophie JUPIN.

**Vu**, la délibération du 29 juin 2021 du conseil syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) arrétant le projet de Plan de Mobilité

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois en date 14 septembre 2020 validant les actions du Plan de Mobilité,

**Vu**, la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Creil Sud Oise en date du 28 janvier 2021 validant les actions du Plan de Mobilité

**Considérant**, la nécessité pour Rantigny en tant que membre du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB) de formuler un avis sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois,

Le Plan de Mobilité (PDM) est un document de planification qui définit pour les dix prochaines années les principes de l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Il a comme objectif un usage coordonné de tous les modes de déplacements, notamment par une affectation appropriée de la voirie, ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie.

L'échelle opérationnelle du PDM est identique à celle du futur Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) soit la CC du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.

L'élaboration du PDM a été ponctuée par 3 phases :

- Diagnostic et enjeux
- Elaboration de scénarios et construction des objectifs
- Construction du projet de PDM 2030 (rédaction des fiches actions)

Envoyé en préfecture le 20/09/2021  
Reçu en préfecture le 20/09/2021  
Affiché le  
ID : 060-216005181-20210920-202171-DE

Les éléments du diagnostic reposent notamment sur les résultats d'un sondage auprès de 5 000 habitants du sud de l'Oise et qui a permis de mieux cerner les habitudes de déplacements.

Les objectifs pour 2030 sont notamment :

- De réduire de 35% le nombre de déplacements réalisés quotidiennement en voiture
- D'accroître le taux de remplissage des voitures (avec du covoiturage) pour passer de 1,40 à 1,94 personnes par véhicule en moyenne
- De passer de 1% à 6% des déplacements réalisés en vélo
- De passer de 11 à 19% des déplacements en transports collectifs (bus urbains, cars, trains)

Le projet de PDM du Grand Creillois est composé de 44 actions et s'articule autour de grands 4 axes stratégiques :

- 14 actions partagées avec les territoires voisins du clermontois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de Senlis Sud Oise et de l'Aire Cantilienne pour coordonner les stratégies à l'échelle du bassin de vie
- 10 actions pour une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances : conforter la marche dans les centres des communes ; favoriser l'usage du vélo au quotidien et en toute sécurité ; accompagner les acteurs relais (employeurs, établissements scolaires,...) dans la transformation de leurs mobilités.
- 10 actions pour des transports en communs plus performants et attractifs : améliorer les performances du réseau de bus de l'ACSO. Mettre en place des solutions transports collectifs diversifiées sur la CCLVD.
- 10 actions pour un meilleur partage de l'espace public dans les centres bourgs : redistribuer et réglementer les flux traversant et le stationnement. Garantir un urbanisme des courtes distances en développant le principe de mixité fonctionnelle.

La mise en œuvre des actions incombe notamment à l'ACSO, à la CCLVD, à leurs communes membres et aux différents acteurs de la mobilité (employeurs, établissements scolaires,...).

#### Le cap politique du document :

L'arrivée prochaine de grands projets tels que le barreau Creil-Roissy va renforcer encore l'importance du réseau ferroviaire dans les déplacements du quotidien. Même si la qualité de la desserte n'est pas équivalente sur les différentes branches de l'étoile ferroviaire, les gares ont vocation à se développer pour en faire des points d'accès privilégiés aux différents services de mobilités qui seront développés.

La densité actuelle des infrastructures routières et ferroviaires sur le bassin creillois a été jugée suffisante. Le PDM ne s'engage pas dans la construction d'infrastructures de transport conséquentes. Néanmoins, en cas de saturation des voies existantes, de nouvelles voiries pourront être envisagées pour répondre aux problèmes et besoins locaux de circulation.

Les secteurs les plus urbains et les centres-bourgs doivent repenser la place allouée à la voiture dans une logique d'apaisement.

Les besoins de déplacements vers l'Île-de-France, nécessitent un portage affirmé de la part de la Région Hauts-de-France.

A noter qu'une soixantaine de réunions de concertation ont jalonné les 3 ans d'élaboration du document. L'ensemble des élus municipaux ayant été conviés à différentes étapes clés de l'étude.

Le Plan de Mobilité sera soumis à enquête publique pour recueillir les éventuelles remarques de la population et des associations.



Envoyé en préfecture le 20/09/2021  
Reçu en préfecture le 20/09/2021  
Affiché le  
ID : 060-216005181-20210920-202171-DE

Ainsi, le Maire propose de donner un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité du Grand Creillois

### le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	19
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	21

Fait les jour, mois et an susdit  
Ont signé le registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Rantigny, le 20 septembre 2021

Le Maire,



  
Dominique DELION

